

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 16 mai 2016, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 18 avril 2016 à 19 h.
4. **Administration, finances et qualité de services**
 - a) Adoption du règlement # 107-2016 décrétant l'acquisition d'un chargeur sur roues et des équipements à neige et un emprunt au montant n'excédant pas deux cent quatre-vingt-six mille dollars (286 000 \$) pour en défrayer les coûts et autorisant une taxe spéciale.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Dossier TAQ – SAI-M-247370-1604 – Mandat à un procureur.
 - d) Achat d'un photocopieur Canon C5235A.
5. **Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile**
 - a) Achat d'un afficheur de vitesse à message variable I-SAFE-2-M.
6. **Travaux publics et hygiène du milieu**
 - a) Reddition de compte – Subvention du programme d'amélioration du réseau routier local municipal (PARRM) 2015.
 - b) Marquage de chaussées et traçage de lignes stationnements et diverses intersections – Dossier # TP-201605-09 – Octroi de contrat à Lignes Maska.
 - c) Traitement de fissures d'asphalte 2016 – Dossier # TP-201605-10 – Octroi du contrat à Lignes Maska inc.
 - d) Fourniture d'abat-poussière (Chlorure de calcium en flocons) – Dossier # TP-201605-08 – Octroi de contrat à Somavrac C.C. Inc.
 - e) Achat d'une barrière pour le garage municipal et l'écocentre.
 - f) Achat d'un chargeur sur roues et des équipements à neige – Mandat pour appel d'offres.
7. **Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire**
 - a) Embauche – Concours d'emploi # 201604-10 – Inspecteur en urbanisme temporaire – M. Robert Geffroy.
 - b) Demande de dérogation mineure # 2016-dm-00009 – 164, rue du Lac-Clair, construction d'un garage sur terrain vacant.
 - c) Demande d'usage conditionnel # 2016-uc-00010 – Résidence de tourisme au 15, rue du Sentier-du-Sommet.
8. **Communication, loisirs, événements et culture**
 - a) Programme d'intégration au travail d'emploi-Québec – Renouvellement d'embauche # RH-7019.
 - b) Embauches – Camp de jour 2016 – Animatrice, Mme Alexandra Dufour et Sauveteur et accompagnatrice, Mme Katherine Renaud-Miron.
 - c) Camp de jour 2016 – Entente intermunicipale pour enfant requérant les services d'un accompagnateur spécialisé.
 - d) Camp de jour – Entente de partenariat avec la Ville d'Estérel pour la baignade des enfants du camp de jour 2016.
 - e) Tennis (414, rue du Baron-Louis-Empain) – Horaire d'ouverture.
9. **Correspondance.**
10. **Affaires nouvelles.**
11. **Période de questions.**
12. **Levée de la séance.**

Mots du maire et des élus.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

5583-05-2016

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5584-05-2016

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 18 AVRIL 2016 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2016 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 18 avril 2016 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

5585-05-2016

4. a) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 107-2016 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET DES ÉQUIPEMENTS À NEIGE ET UN EMPRUNT AU MONTANT N'EXCÉDANT PAS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE DOLLARS (286 000 \$) POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS ET AUTORISANT UNE TAXE SPÉCIALE.

ATTENDU que l'objet du présent règlement est de décréter l'acquisition d'un chargeur sur roues pour le service des travaux publics et services techniques et procéder à l'emprunt de la somme nécessaire à l'achat de ce nouveau véhicule ;

ATTENDU que ce conseil désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU que selon l'estimation des coûts préparée par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, en date du 5 avril 2016, il y a lieu d'emprunter une somme de deux cent quatre-vingt-six mille dollars (286 000 \$) conformément à la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à cet effet à la séance ordinaire tenue le 18 avril 2016 par le maire, monsieur Gilles Boucher ;

ATTENDU que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement portant le numéro 107-2016 décrétant l'acquisition d'un chargeur sur roues et des équipements à neige et un emprunt au montant n'excédant pas deux cent quatre-vingt-six mille dollars (286 000 \$) pour en défrayer les coûts et autorisant une taxe spéciale.

QUE conformément à l'article # 556 de la *Loi sur les Cités et Villes*, qu'avis soit donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre **le jeudi 9 juin 2016 de 9 h à 19 h** au bureau du greffe à l'hôtel de ville situé au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

5586-05-2016

4. b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 219 631.02 \$;

ATTENDU que le chèque # 25 889 est inexistant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	Du 15 avril au 11 mai 2016	25 846 à 25 880	103 527.86 \$
Déboursés	au 16 mai 2016	25 881 à 25 959	116 103.16 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

5587-05-2016

4. c) DOSSIER TAQ – SAI-M-247370-1604 – MANDAT À UN PROCUREUR.

ATTENDU que des procureurs ont été nommés par les parties opposantes dans le dossier de contestation déposé au tribunal administratif du Québec dans l'affaire SAI-M-247370-1604 daté du 19 avril 2016 ;

ATTENDU que la Ville est requise par la MRC des Pays-d'en-Haut de mandater également un procureur pour représenter les intérêts de l'OMRÉ (l'Organisme Municipal Responsable de l'Évaluation) et de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la firme Marceau Soucy Boudreau, avocats à titre de représentant dans ce dossier pour l'assister aux préparatifs et représenter la Ville et l'OMRE respectivement à ce dossier.

QUE ce conseil affecte un montant de 10 000 \$ du surplus accumulé non-affecté au 31 décembre 2015 au paiement de ces dépenses.

5588-05-2016

4. d) ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR.

ATTENDU les besoins pour les services administratifs pour un appareil de reprographie et numérisation de documents ;

ATTENDU la demande de prix auprès de fournisseurs potentiels ;

ATTENDU les soumissions reçues selon le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Juteau Ruel Inc – Canon modèle C5235A	8 035.00 \$
Delcom – Ricoh modèle MP C4503	9 614.00 \$

ATTENDU qu'après analyse, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, recommande l'achat d'un copieur Canon de modèle #C5235A avec contrat de service au prix de 0.01 \$ la copie en noir et blanc et 0.07 \$ la copie en couleur pour une période de trois (3) ans ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise le service de la trésorerie à procéder à l'achat du copieur Canon C 5235A de Juteau Ruel inc au montant de 8 035.00 \$ plus les taxes applicables de même que le contrat de services pour une période de trois (3) ans.

QUE cette dépense d'achat soit financée à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5589-05-2016

5. a) ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE À MESSAGE VARIABLE I-SAFE-2-M.

ATTENDU l'intention du conseil municipal d'améliorer la sécurité routière sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU le plan triennal d'immobilisations qui prévoit l'achat d'un afficheur de vitesse à message variable ;

ATTENDU la demande de prix auprès de fournisseurs potentiels ;

ATTENDU les soumissions reçues selon le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Signalisation Kalitec inc.	4 085.00 \$
Trafic Innovation Inc	3 530.00 \$

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Jean-François Albert, en faveur de la soumission la plus basse qui s'avère être la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et accepte la soumission de Trafic Innovation inc. au prix de 3 530.00 \$ plus les taxes applicables incluant une batterie de rechange et les frais de port et de livraison et lui attribue le contrat # ADM-201604-17 pour la fourniture d'un afficheur de vitesse Texto 12 pouces I-SAFE-2-M avec chargeur mural pour utilisation mobile, logiciel et configuration, d'une batterie additionnelle 12 V WP20-12 incluant la livraison et les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

5590-05-2016

6. a) REDDITION DE COMPTE – SUBVENTION DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL MUNICIPAL (PARRM) 2015.

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 65 482.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE la Ville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien précité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5591-05-2016

6. b) MARQUAGE DE CHAUSSÉES ET TRAÇAGE DE LIGNES STATIONNEMENTS ET DIVERSES INTERSECTIONS – DOSSIER # TP-201605-09 – OCTROI DE CONTRAT À LIGNES MASKA.

ATTENDU l'appel d'offres par voie d'invitation de gré à gré préparé par le directeur du service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo, pour divers prix unitaires de travaux de marquage de chaussées sur le territoire de la Ville et sur le réseau artériel de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU le tableau des résultats des soumissions reçues comme suit :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Lignco Sigma inc.	14 000.00 \$
Lignes Maska	9 986.00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo en faveur de la soumission la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Lignes Maska et lui attribue le contrat pour le marquage des voies publiques municipales, stationnements et les traverses de piétons ou d'écoliers aux endroits recommandés selon le rapport produit par monsieur Bernard Malo pour un montant n'excédant pas 9 986.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-35500-459 et # 62-35500-459.

5592-05-2016

6. c) TRAITEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE 2016 – DOSSIER # TP-201605-10 - OCTROI DU CONTRAT À LIGNES MASKA INC.

ATTENDU l'appel d'offres par voie d'invitation de gré à gré préparé par le directeur du service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo, pour divers prix unitaires de travaux de traitement de fissures sur certains chemins ;

ATTENDU le tableau des résultats des soumissions reçues comme suit :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Scellement de fissures d'asphalte inc.	2.22 \$/m. li.
Lignes Maska	1.44 \$/m. li.

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo en faveur de la soumission la plus basse qui s'avère être la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Lignes Maska et lui attribue le contrat # TP-201605-10 pour le traitement de fissures d'asphalte avec le scellant CRAFCO 34522 selon la norme MTQ 4401 pour un montant n'excédant pas 12 000.00 \$ toutes taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-521.

6. d) FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS) – DOSSIER # TP-201605-08 – OCTROI DE CONTRAT À SOMAVRAC C. C. INC.

ATTENDU les besoins en matière d'abat poussière sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU l'appel d'offres de gré à gré préparé par le directeur du service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo ;

ATTENDU le tableau des résultats des soumissions reçues comme suit :

Soumissionnaires	Par ballot Avant taxes
Sel Warwick Inc.	529.00 \$/1000 kg
Somavrac C.C. Inc.	508.88 \$/1000 kg

5593-05-2016

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo en faveur de la soumission la plus basse qui s'avère être la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'épandage d'abat-poussière (chlorure de calcium - certifié BNQ 2410-300/2009) sur certaines rues du territoire, accepte la soumission de Somavrac C.C. Inc. au prix de 508.88 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables et plus la livraison et lui attribue le contrat # TP-201605-08 pour la fourniture du chlorure de calcium en flocons pour un montant n'excédant pas 20 864.08 \$ plus les taxes applicables, le tout en respectant les conditions suivantes :

- Que le produit utilisé soit conforme aux normes BNQ et aux nouvelles exigences gouvernementales ;
- Que les conditions et recommandations d'épandage soient respectées ;
- Que les rues et routes recevant de l'abat-poussière soient conformes au plan soumis par le directeur du service des travaux publics et services techniques ;
- Que le service des travaux publics procède à deux (2) épandages au cours de l'été 2016 afin de nous assurer de bien stabiliser les routes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-620.

5594-05-2016

6. e) ACHAT D'UNE BARRIÈRE POUR LE GARAGE MUNICIPAL ET L'ÉCOCENTRE.

ATTENDU les besoins de la Ville pour procéder à l'achat et à l'installation d'une barrière au garage municipal et à l'écocentre pour satisfaire les différents horaires des utilisateurs de ces services ;

ATTENDU la demande de prix auprès de fournisseurs potentiels ;

ATTENDU les soumissions reçues selon le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Clôture Paris	8 764.25 \$
Les Barrières Prestige	7 174.75 \$
Les Barrières Spectron Inc.	7 949.25 \$

ATTENDU qu'après analyse, le directeur du service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo, recommande la soumission de la compagnie Les Barrières Prestige étant la plus basse et qui s'avère être la plus avantageuse pour la Ville ;

ATTENDU qu'il y a lieu de retenir les services de Les Entreprises électriques DÉCQ Inc. pour le raccordement électrique et système de chauffage intégré ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées, accepte la soumission de Les Barrières Prestige et lui attribue le contrat de fourniture et d'installation de la barrière, sa mise en marche et la fourniture de 25 télécommandes avec récepteur pour un montant de 7 174.75 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce conseil autorise également l'installation électrique par Les Entreprises électriques DÉCQ Inc. pour un montant de 1 650.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce conseil affecte un montant de 10 146.26 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 au paiement de ces dépenses.

6. f) ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET DES ÉQUIPEMENTS À NEIGE – MANDAT POUR APPEL D'OFFRES.

ATTENDU le plan de remplacement des équipements municipaux ;

5595-05-2016

ATTENDU le devis # TP-201604-11 tel que rédigé en collaboration par le contremaître du service des travaux publics et services techniques, monsieur Serge Catman et la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, pour l'achat d'un chargeur sur roues et les équipements à neige ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la direction générale à procéder à l'appel d'offres selon le devis # TP-201604-11 soumis au conseil et conformément aux dispositions de la Loi en pareille matière.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5596-05-2016

7. a) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201604-10 - INSPECTEUR EN URBANISME TEMPORAIRE – M. ROBERT GEFFROY.

ATTENDU le concours d'emploi # 201504-16 par affichage du 18 avril 2016 pour le poste d'inspecteur en urbanisme temporaire ;

ATTENDU qu'après analyse, le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Martin Léger, a formulé sa recommandation en faveur de monsieur Robert Geffroy ;

ATTENDU les dispositions de l'actuelle convention collective ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Robert Geffroy, à titre de salarié temporaire au poste d'inspecteur en urbanisme au service de l'urbanisme et de l'environnement, à compter du 9 mai 2016 pour une période de six (6) mois le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-61000-141.

5597-05-2016

7. b) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2016-DM-00009 – 164, RUE DU LAC-CLAIR, CONSTRUCTION D'UN GARAGE SUR TERRAIN VACANT.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2016-dm-00009 visant à permettre la construction d'un garage sur un terrain vacant face au 164, rue du Lac-Clair ;

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 27 avril 2016 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2016-dm-00009 serait entendue ce jour ;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU l'impossibilité de construire un garage sur la propriété du 164, rue du Lac-Clair appartenant aux requérants ;

ATTENDU que le terrain vacant est situé directement en face du 164, rue du Lac-Clair ;

ATTENDU que le garage construit sur le lot # 5 309 499 sera lié à la propriété du 164, rue du Lac-Clair ;

ATTENDU que les deux (2) terrains devront faire l'objet d'un groupement d'immeubles ;

ATTENDU que les deux (2) terrains devront appartenir au même propriétaire ou au même groupe de propriétaires ;

ATTENDU qu'un acte notarié devra mentionner clairement que les deux (2) propriétés ne pourront être vendues que conjointement et non séparément ;

ATTENDU que, dans les circonstances, la norme réglementaire cause un préjudice sérieux au requérant ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U. 2016-010 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il accueille la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-dm-00009 pour

la propriété sise au 164, rue du Lac-Clair et sur les lots # 5 309 514 et # 5 309 499 aux conditions suivantes :

1. Que les lots # 5 309 514 et # 5 309 499 appartiennent au même propriétaire ou au même groupe de propriétaires ;
2. Que les lots # 5 309 514 et # 5 309 499 fassent l'objet d'un groupement d'immeubles ;
3. Que l'acte notarié mentionne que les lots # 5 309 514 et # 5 309 499 soient indissociables et ne peuvent être vendus qu'en bloc et non séparément ;
4. Que l'ensemble des conditions ci-dessus soient remplies avant l'émission du permis de construction du garage sur le lot # 5 309 499.

QUE le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement soit requis de donner suite à la présente.

5598-05-2016

7. c) DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL # 2016-UC-00010 – RÉSIDENCE DE TOURISME AU 15, RUE DU SENTIER-DU-SOMMET

Étude d'une demande # 2016-uc-00010 visant à autoriser l'usage « Résidence de tourisme » à la propriété correspondante au 15, rue du Sentier-du-Sommet, dans la zone RI-4. Bien que l'usage « Résidence de tourisme » y soit interdit, elle peut faire l'objet d'une demande d'usage conditionnel.

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 27 avril 2016 à l'effet qu'une demande d'usage conditionnel # 2016-uc-00010 serait entendue ce jour ;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires au regard de la présente demande d'usage conditionnel.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU l'étude du dossier soumis au Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la démarche de consultation du voisinage satisfaite selon la procédure prévue ;

ATTENDU la proximité des propriétés voisines dont une située à seulement 40 mètres ;

ATTENDU l'opposition de plusieurs propriétaires voisins à cette demande ;

ATTENDU la présence dans ce secteur à vocation résidentielle de propriétés qui font l'objet de location en court séjour ;

ATTENDU l'absence de règlements internes de location ;

ATTENDU la recommandation # C.C.U. 2016-011 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande d'usage conditionnel « Résidence de tourisme » ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil signifie aux requérants qu'il abonde dans le sens du comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande d'usage conditionnel « Résidence de tourisme » pour la propriété sise au 15, rue du Sentier-du-Sommet.

QUE le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement soit requis de donner suite aux présentes dans les meilleurs délais.

8. COMMUNICATION, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

5599-05-2016

8. a) PROGRAMME D'INTÉGRATION AU TRAVAIL D'EMPLOI-QUÉBEC – RENOUELEMENT D'EMBAUCHE # RH-7019.

ATTENDU la résolution # 2263-05-2007 en date du 22 mai 2007 et les renouvellements annuels depuis cette date ;

ATTENDU le projet d'entente de renouvellement relative à la gestion du contrat d'intégration au travail effective du 16 mai 2016 au 14 mai 2017 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues ;

ATTENDU qu'après étude et discussion, ce conseil entend reconduire l'entente pour une période additionnelle d'un an ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil s'engage aux présentes à respecter les conditions telles que prescrites à l'entente précitée pour l'embauche de monsieur Geoffroi Marcil, à titre d'aide général, et autorise et mandate madame Julie Forgues, également représentant pour Emploi-Québec, à signer pour et au nom de la Ville le renouvellement de cette entente aux mêmes conditions pour une période additionnelle d'un an.

QUE cette dépense soit payable par le programme d'intégration au travail du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale - Emploi-Québec en proportion de 60 % et par la Ville en proportion du 40 % du coût de l'employeur imputable aux postes budgétaires # 02-19000-141 et # 02-70160-141.

5600-05-2016

8. b) EMBAUCHES – CAMP DE JOUR 2016 – ANIMATRICE, MME ALEXANDRA DUFOUR ET SAUVETEUR-ACCOMPAGNATRICE, MME KATHERINE RENAUD-MIRON.

ATTENDU que ce conseil renouvelle l'activité du camp de jour pour la saison estivale 2016 ;

ATTENDU le concours d'emploi pour des postes étudiants d'aide-coordonnatrice, de sauveteur et accompagnateur et d'animateurs du camp de jour paru dans l'édition du 17 février 2016 du Journal des Pays-d'en-Haut/La Vallée ;

ATTENDU les recommandations favorables de la directrice du service communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues, suivant les choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil embauche madame Alexandra Dufour, à titre de salariée étudiante au poste d'animatrice au camp de jour 2016, pour une période de huit (8) semaines à compter du 27 juin 2016 au 9 août 2016, selon l'horaire établi, soit 40 heures par semaine, le tout selon la politique en vigueur et leur convention de travail à intervenir avec Mme Forgues.

QUE ce conseil embauche madame Katherine Renaud-Miron, à titre de salariée étudiante au poste de sauveteur-accompagnatrice au camp de jour 2016, pour une période de huit (8) semaines à compter du 27 juin 2016 au 19 août 2016, selon l'horaire établi, soit 35 heures sous la supervision de la coordonnatrice du camp de jour, le tout selon la politique en vigueur et leur convention de travail à intervenir avec Mme Forgues.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-70140-141 et # 02-70190-141.

5601-05-2016

8. c) CAMP DE JOUR 2016 – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR ENFANT REQUÉRANT LES SERVICES D'UN ACCOMPAGNATEUR SPÉCIALISÉ.

ATTENDU que la plupart des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut offrent un camp d'été aux enfants âgés de 5 à 14 ans ;

ATTENDU que les enfants d'une municipalité ont la possibilité de s'inscrire au camp d'été d'une autre municipalité et ce pour plusieurs raisons ;

ATTENDU que de plus en plus d'enfants ayant des besoins particuliers, requièrent un encadrement personnalisé et que certains doivent être soutenus par un accompagnateur ;

ATTENDU que les municipalités ont convenu d'un protocole d'entente afin d'encadrer l'intégration de ces enfants aux activités du camp de jour ;

ATTENDU que les municipalités manifestent l'intention de s'occuper des charges d'un enfant provenant de leur territoire qui a besoin d'avoir recours à un accompagnateur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil s'engage à payer les coûts engendrés pour l'embauche d'un accompagnateur lors de l'inscription d'un enfant de la Ville dans un camp d'été d'une autre municipalité, le tout selon les termes de l'entente précitée.

QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville le protocole dont le projet est joint pour en faire partie intégrante.

5602-05-2016

8. d) CAMP DE JOUR – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ESTÉREL POUR LA BAIGNADE DES ENFANTS DU CAMP DE JOUR 2016.

ATTENDU le projet de baignade à la plage du parc Thomas-Louis-Simard de la Ville d'Estérel pour les enfants du camp de jour 2016 pour la durée du camp et sous la surveillance d'un sauveteur fourni par Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU le projet d'entente tel que rédigé par la Ville d'Estérel ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du service des communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les conditions de l'entente précitée et autorise le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, ou madame Julie Forgues en son absence, à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir.

5603-05-2016

8. e) TENNIS (414, RUE DU BARON-LOUIS-EMPAIN) – HORAIRE D'OUVERTURE.

ATTENDU la servitude perpétuelle d'accès accordée par le nouveau propriétaire pour le maintien des tennis situés entre la rue du Parc et de la rue des Trembles aux résidents et propriétaires contribuables de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sans frais d'entrée ;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter les périodes et les heures d'ouverture applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil décrète que les tennis conservent leur caractère public selon l'horaire intégré au règlement # 83-2014 soit de 10 h à 18 h :

- les fins de semaine seulement du 21 mai 2016 jusqu'au 12 juin 2016 ;
- tous les jours à compter du 18 juin jusqu'au lundi férié de la Fête du travail.

QUE les services municipaux concernés soient requis de préparer les équipements, l'aménagement de même que l'affichage approprié de la réglementation en vigueur.

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 30, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier

Mots du maire et des élus.